

Charte d'engagement de La Musique de Léonie

La musique de Léonie est une association dont le but est de permettre à chacun de s'épanouir dans une activité musicale à travers les œuvres de Julien Joubert ou parfois d'autres compositeurs.

Notre association propose de nombreux chœurs, stages et activités pour les enfants et les adultes quel que soit leur niveau.

Selon les projets, le rythme de travail et le niveau requis sont différents afin que chacun puisse évoluer dans un cadre de travail qui lui correspond.

Les séances de travail ne sont jamais hebdomadaires, afin de pouvoir proposer des plannings qui soient accessibles au plus grand nombre.

Cependant, nous nous fixons chaque année des objectifs ambitieux : le succès de nos activités passe avant tout par le respect et l'engagement de chacun sur le planning de travail.

Le planning de l'année est communiqué à tous dès la rentrée de septembre. Son respect est une condition incontournable au maintien de votre inscription ou de celle de votre enfant dans l'activité. Nous vous demandons donc de bien étudier vos disponibilités avant de vous engager dans l'un de nos projets.

Pour les chœurs, une seule absence par projet (autre que force majeure) est autorisée.

Les dates de concerts vous sont communiquées dès confirmation de la part des organismes qui nous accueillent. Là encore nous comptons sur la présence de tous pour les concerts ainsi que les répétitions générales qui les précèdent le jour de la représentation.

Pour les chœurs, un travail personnel est nécessaire, que ce soit à partir de partitions ou d'enregistrements qui sont envoyés pour les choristes non lecteurs. Ce travail est indispensable au bon avancement du projet, au progrès du groupe et donc au plaisir que chacun pourra y trouver.

En signant cette charte via le formulaire d'inscription, vous donnez votre accord pour l'utilisation (pour vous-même ou votre enfant), sans aucune contrepartie financière, de votre image et votre voix, dans le cadre exclusif du projet de l'association, pour la diffusion en ligne (site internet, chaîne Youtube et réseaux sociaux de La musique de Léonie, Radio, Télévision) et la communication de l'association (plaquettes, affiches).

Cette autorisation exclut toute autre utilisation.

L'équipe de La musique de Léonie